



**STRATÉGIE LOCALE
POUR LA BIODIVERSITÉ
DE GRAND COGNAC
2025 - 2027**



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Préambule

En 2023, Grand Cognac devient lauréat de l'appel à projets « Nature et Transitions » permettant l'élaboration d'une Stratégie Locale pour la Biodiversité (SLB) financée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce document a été élaboré à la suite des ateliers de concertation et de co-construction de la SLB de Grand Cognac organisés en juin 2024.

Ces ateliers ont réuni divers acteurs du territoire, y compris des élus, des représentants des filières agricoles, viticoles, économiques, du secteur du tourisme, ainsi que des associations.

L'objectif était de définir ensemble les priorités et les actions à mettre en œuvre pour préserver et restaurer la biodiversité locale. Ce processus participatif a permis de construire un projet en phase avec les réalités locales et les attentes des parties prenantes.

● Présentation du territoire

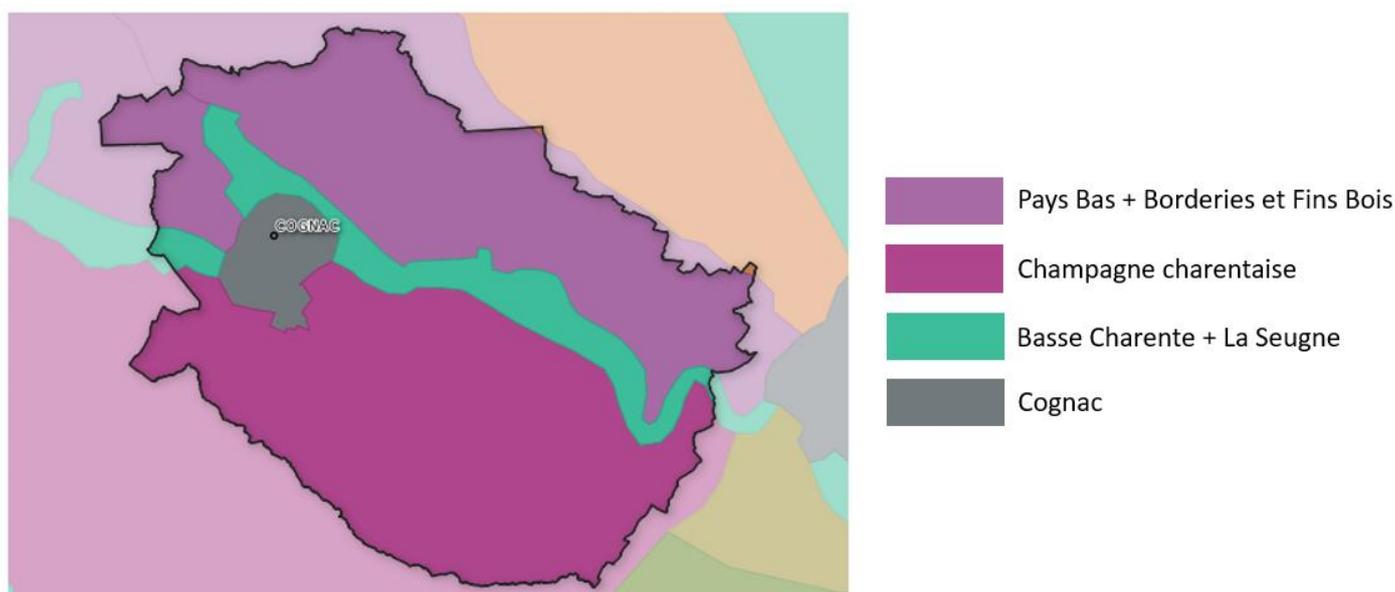
Selon les données du dernier recensement général de la population (INSEE 2020), la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac compte 69 283 habitants. Le territoire compte 54 communes au 1er janvier 2024, sur une superficie de 754,74 km².

Grand Cognac est un territoire à dominante rurale. La grande majorité des communes (38 sur 54) possèdent une population inférieure à 1 000 habitants. Le territoire ne connaît que 3 polarités suffisamment denses pour constituer des unités urbaines : celles de Cognac, Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente.

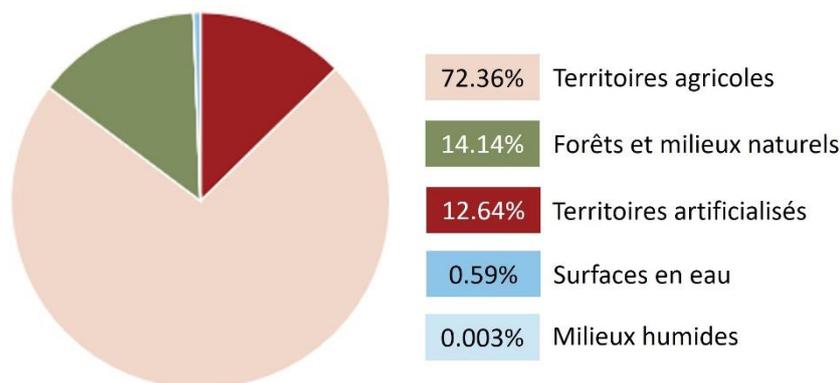


Selon la cartographie des portraits des paysages de Nouvelle-Aquitaine réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, le territoire de Grand Cognac est principalement caractérisé par les vignobles charentais. Ce paysage se divise en 6 entités paysagères appartenant à 3 familles :

- La famille des paysages de terres viticoles avec au Nord-Ouest les Borderies et Fins Bois, au Nord le Pays Bas et au Sud la Champagne Charentaise ;
- La famille des paysages de vallées avec la Basse Charente au centre du territoire, et la vallée de la Seugne et de ses affluents en aval de Cognac ;
- La famille des paysages urbains avec la ville de Cognac.



Ci-dessous un diagramme (*source : ARB Nouvelle-Aquitaine, fiches intercommunales*) de la répartition des différents types d'occupation du sol sur le territoire de Grand Cognac.



● Patrimoine naturel

Le territoire de Grand Cognac présente de nombreuses espèces menacées et/ou protégées. Voici une liste non exhaustive de ces espèces retrouvées selon différents types de milieux :

- **Eaux courantes** : Le fleuve Charente, qui traverse le territoire, accueille notamment deux mammifères emblématiques que sont le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale, et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). On y trouve la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), qui vit exclusivement en eau douce, ainsi que des poissons migrateurs comme le Saumon Atlantique (*Salmo salar*), la Grande Alose (*Alosa alosa*), et l'Alose feinte (*Alosa fallax*). Certaines espèces d'odonates (libellules et demoiselles) apprécient aussi les eaux courantes claires et ensoleillées comme l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) ainsi que la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). Enfin, le fleuve abrite la plus grande population mondiale de Grande mulette (*Pseudunio auricularius*), une moule d'eau douce en danger critique d'extinction.
- **Forêts alluviales et ripisylves** : Ces milieux riches accueillent notamment la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), un coléoptère protégé, et le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), une chauve-souris qui chasse au-dessus des cours d'eau. Néanmoins, de rares massifs forestiers éloignés du fleuve et des rivières peuvent aussi présenter un grand intérêt écologique. C'est notamment le cas du bois de Saint-Preuil, où l'on recense une population importante de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), un amphibien protégé et fortement menacé.
- **Prairies humides et marais** : Dans les prairies humides et le marais de Gensac-la-Pallue, peuvent être retrouvées l'Orchis des marais (*Anacamptis palustris*), une orchidée classée en danger d'extinction dans l'ancienne région Poitou-Charentes, ainsi que des rhopalocères (papillons de jour) tels que le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), deux espèces vulnérables et protégées.
- **Pelouses sèches et calcicoles** : Sur les Chaumes de Soubérac (site du CEN Nouvelle-Aquitaine), il est possible d'observer une des rares stations régionales d'Ophrys miroir (*Ophrys speculum*) et de Pâquerette pappuleuse (*Bellis sylvestris*). Le site Natura 2000 "Les chaumes boissières et coteaux de

Châteauneuf-sur-Charente" présente une flore exceptionnelle à tendance méditerranéenne et associée aux pelouses calcicoles, avec la présence notable de l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*) et de la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*). Des anciennes carrières offrent des abris d'importance européenne pour plusieurs espèces de chiroptères (chauves-souris), dont le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*). Par ailleurs, les pelouses sèches, riches en biodiversité, attirent une avifaune spécialisée : le Pipit rousseline (*Anthus campestris*), passereau typique des milieux ouverts, ainsi que le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), un rapace de grande envergure et prédateur redoutable des serpents, comme la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*).

- **Plaines agricoles** : En France métropolitaine, les scientifiques ont observé un déclin d'environ 30% des oiseaux spécialistes des milieux agricoles entre 1989 et 2023. Toutefois lorsque le milieu est favorable et présente une mosaïque d'habitats (haie, végétation herbacée, etc.), il peut comporter des cortèges d'espèces spécifiques aux milieux ouverts et cultivés. Ci-après quelques espèces retrouvées sur le territoire de Grand Cognac : Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Bruant proyer (*Emberiza calandra*), Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), Busard cendré (*Circus pygargus*), etc.

- **Milieux urbanisés** : Les villes, villages, jardins et parcs du territoire de Grand Cognac constituent des refuges pour une biodiversité dite ordinaire, mais également pour des espèces plus remarquables. C'est le cas du Moineau soulcie (*Petronia petronia*), une espèce vulnérable en Poitou-Charentes, ainsi que de trois espèces migratrices quasi menacées : le Martinet noir (*Apus apus*), l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*).





Photographies illustrant plusieurs espèces patrimoniales retrouvées sur le territoire de Grand Cognac. a) Cuivré des marais ©O. Delzons ; b) Vison d'Europe ©J. Steinmetz ; c) Murin de Daubenton ©G. San Martin ; d) Grande mulette ©V. Prié ; e) Pipit rousseline ©S. Wroza ; f) Ophrys miroir ©O. Debré ; g) Cistude d'Europe ©O. Delzons ; h) Grand capricorne ©J. Touroult ; i) Agrion de mercure ©V. Marquant ; j) Grande alose ©B. Stemmer ; k) Fritillaire pintade ©A.-H. Paradis ; l) Busard Saint-Martin ©J.P. Siblet ; m) Lamproie de Planer ©Y. Ledoré ; n) Gomphe de Graslin ©S. Wroza ; o) Saumon atlantique ©L. Madelon ; p) Oedicnème criard ©J.P. Siblet ; q) Orchis des marais ©M. Mistarz ; r) Sonneur à ventre jaune ©E. Sansault ; s) Loutre d'Europe ©F. Merlier ; t) Sabline des chaumes ©C. Monnet ; u) Rosalie des Alpes ©J. Touroult ; v) Astragale de Montpellier ©C. Monnet ; w) Minoptère de Schreibers ©L. Rouschmeyer ; x) Cordulie à corps fin ©J. David

• Espaces protégés, réservoirs de biodiversité et continuités écologiques

Ci-dessous figurent plusieurs cartographies de zonages, concernant à la fois la connaissance (ZNIEFF, continuités écologiques) et la protection de la biodiversité (sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Arrêtés de Protection de Biotope) sur Grand Cognac.

LES CHIFFRES CLÉS

24 ZNIEFF de type 1

5 ZNIEFF de type 2

5 Sites Natura 2000

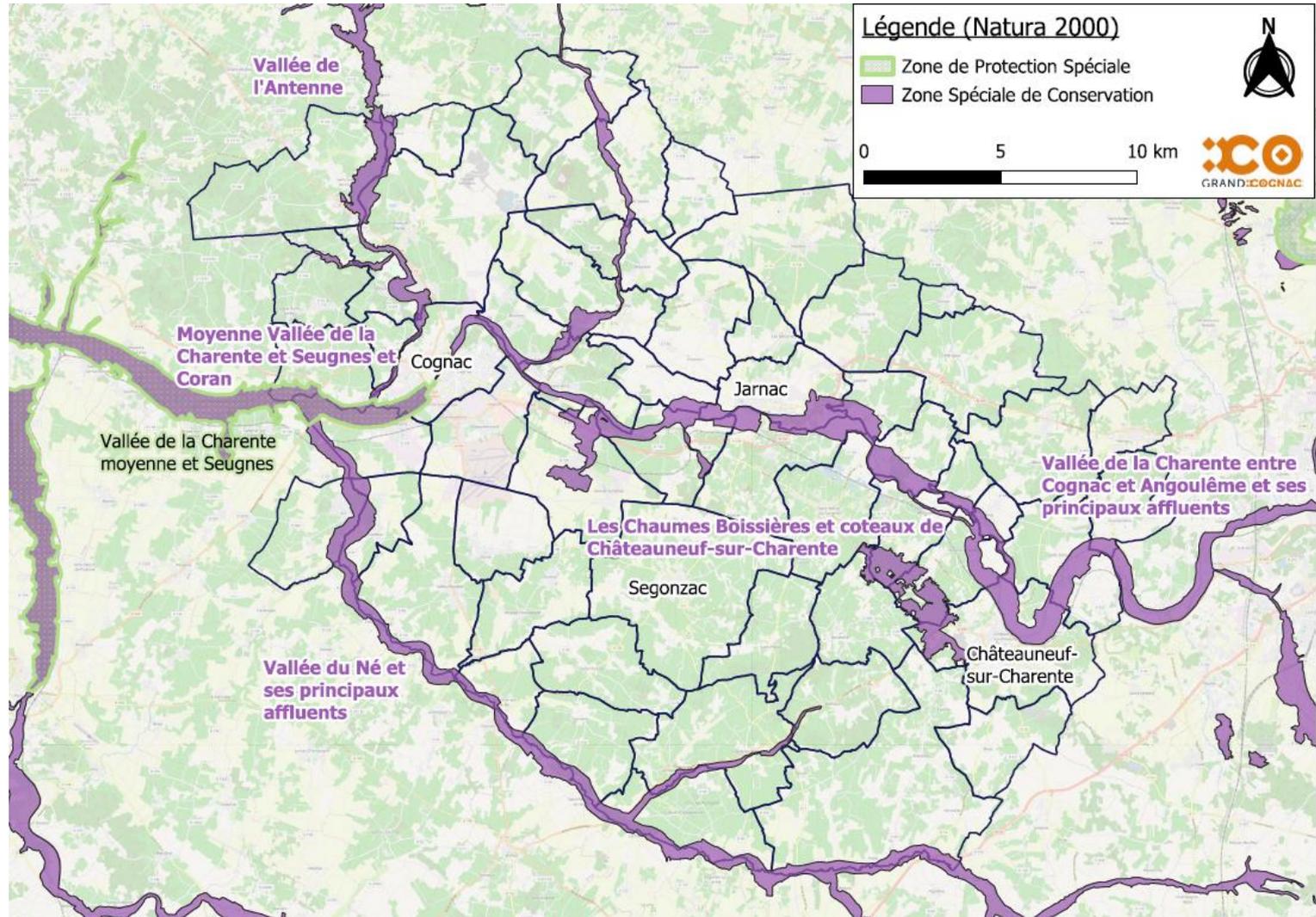
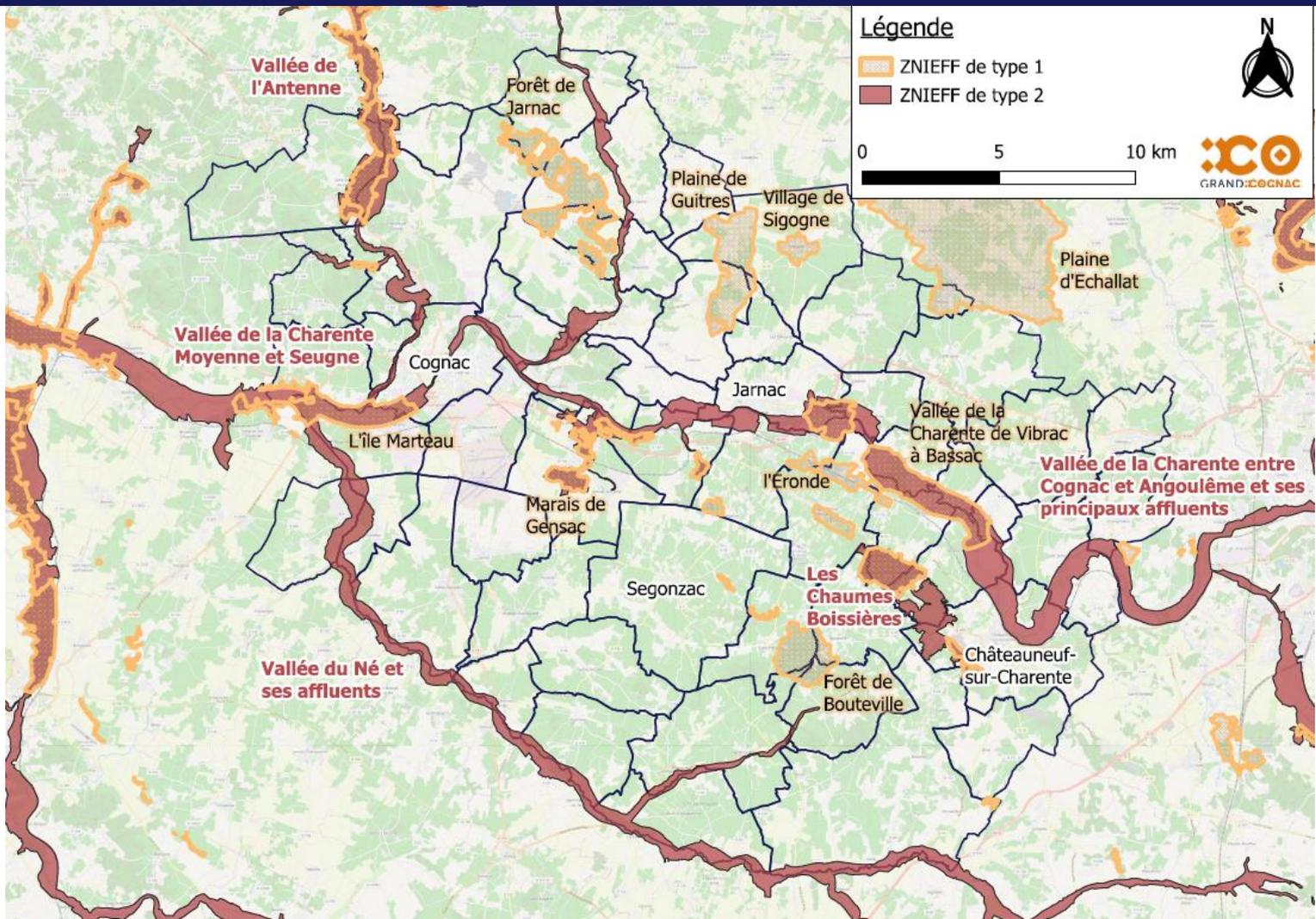
1 Arrêté de protection de biotope

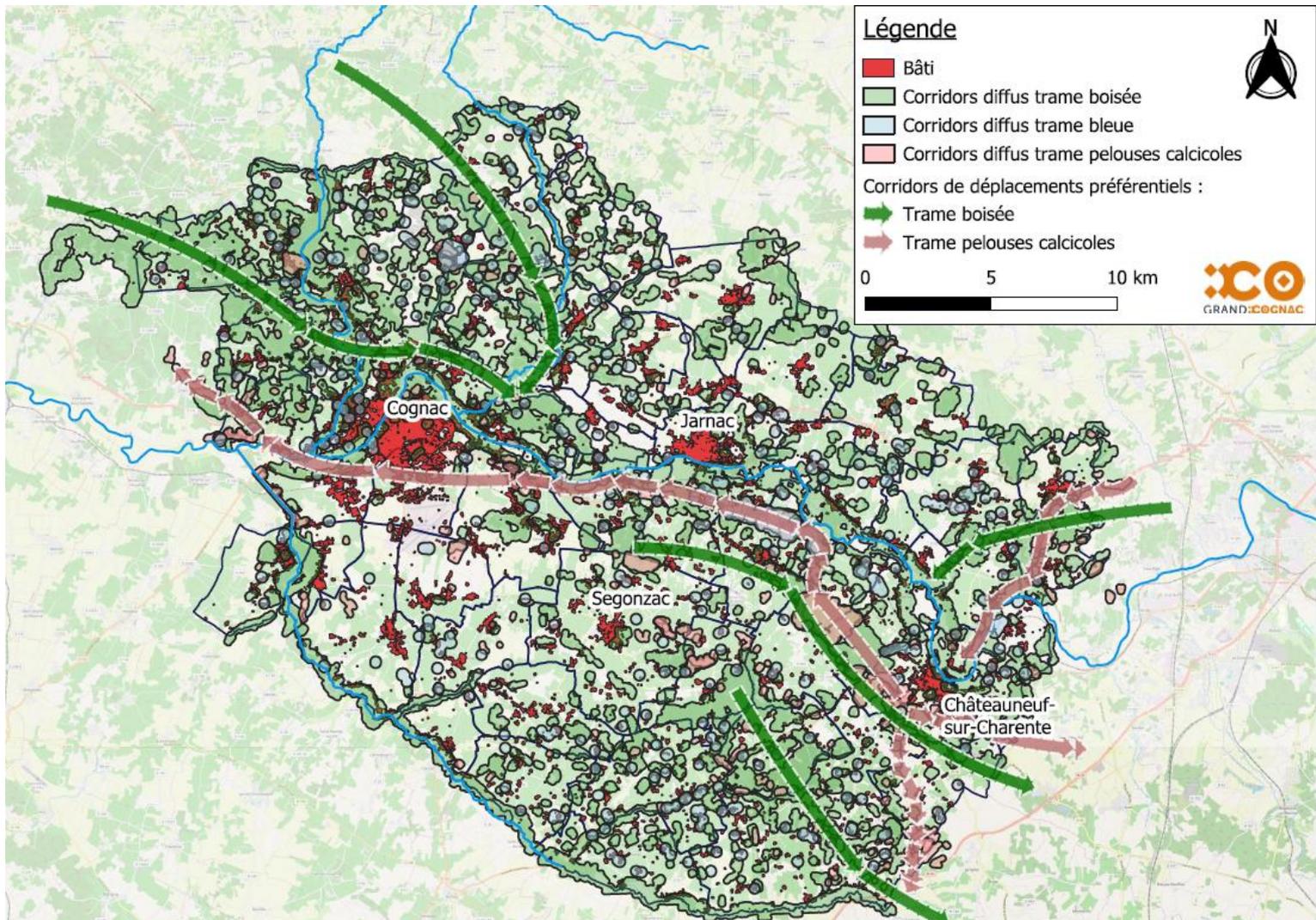
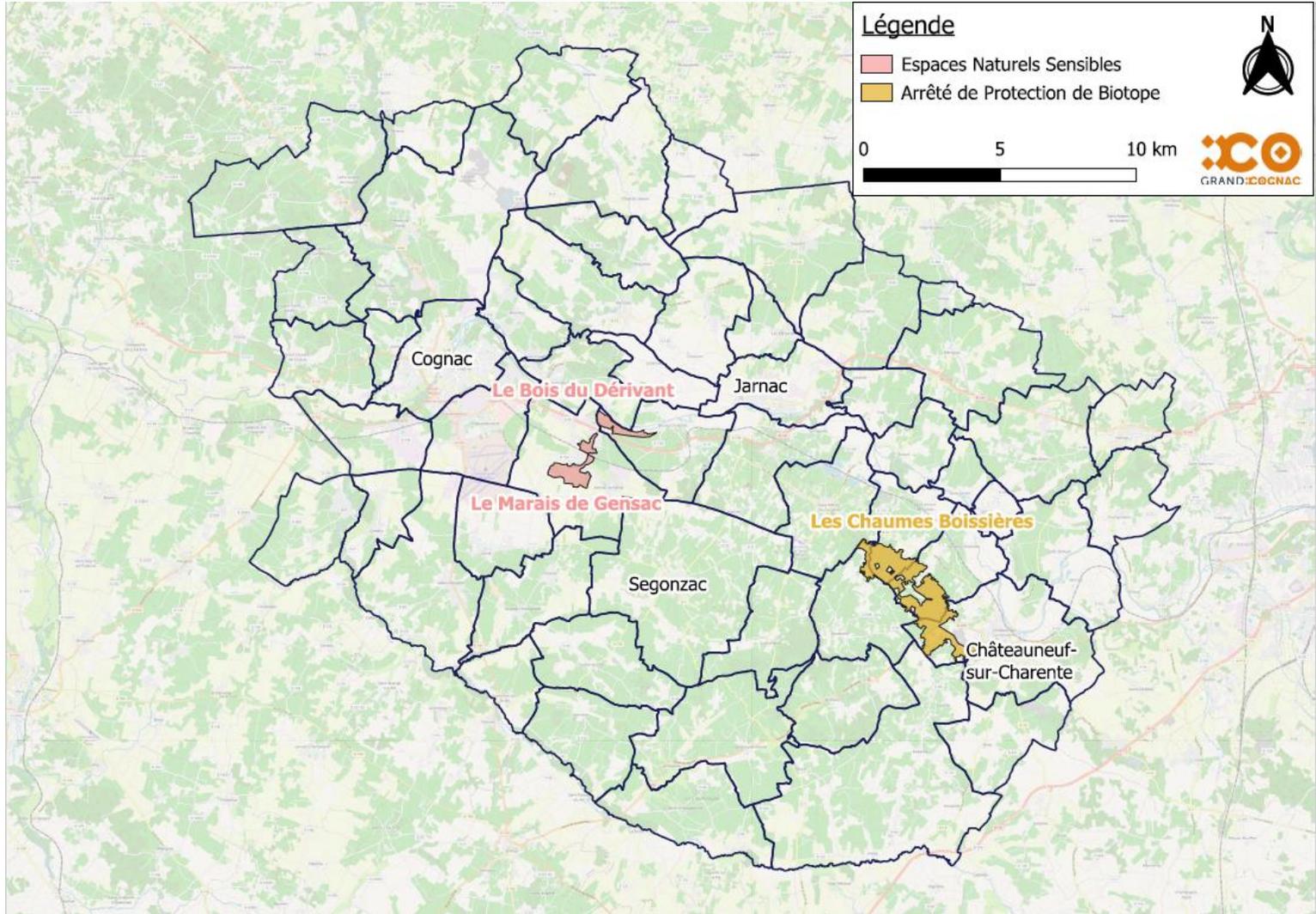
2 Espaces Naturels Sensibles

6 Sites gérés par le CEN Nouvelle-Aquitaine

7 Sites classés

6 Sites inscrits





PRESSIONS ET MENACES

Si l'agriculture constitue la principale occupation du sol, couvrant plus des deux tiers de l'espace de la communauté d'agglomération de Grand Cognac (soit 68% de la surface du territoire), la vigne occupe à elle seule 36% du territoire. Ces cultures ont vu leurs pratiques s'intensifier ces dernières décennies, réduisant les habitats favorables à la biodiversité et perturbant le fonctionnement écologique global du territoire. La disparition des éléments naturels tels que les bosquets, les haies et les mares limite fortement les continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité. L'apport excessif de nutriments et de fertilisants dérègle le fonctionnement des écosystèmes par l'eutrophisation des milieux, appauvrissant ainsi la biodiversité aquatique et impactant la qualité de l'eau, tant souterraine que superficielle.

L'utilisation des pesticides demeure élevée : en moyenne, la vigne reçoit une dizaine de traitements fongicides et insecticides, ainsi qu'environ deux passages pour l'application d'herbicides. Bien que l'usage des herbicides tende à diminuer grâce à une approche plus raisonnée, telle que le désherbage mécanique, la réduction des fongicides et des insecticides reste plus complexe en raison des variations de la pression parasitaire et des impacts sur la production.

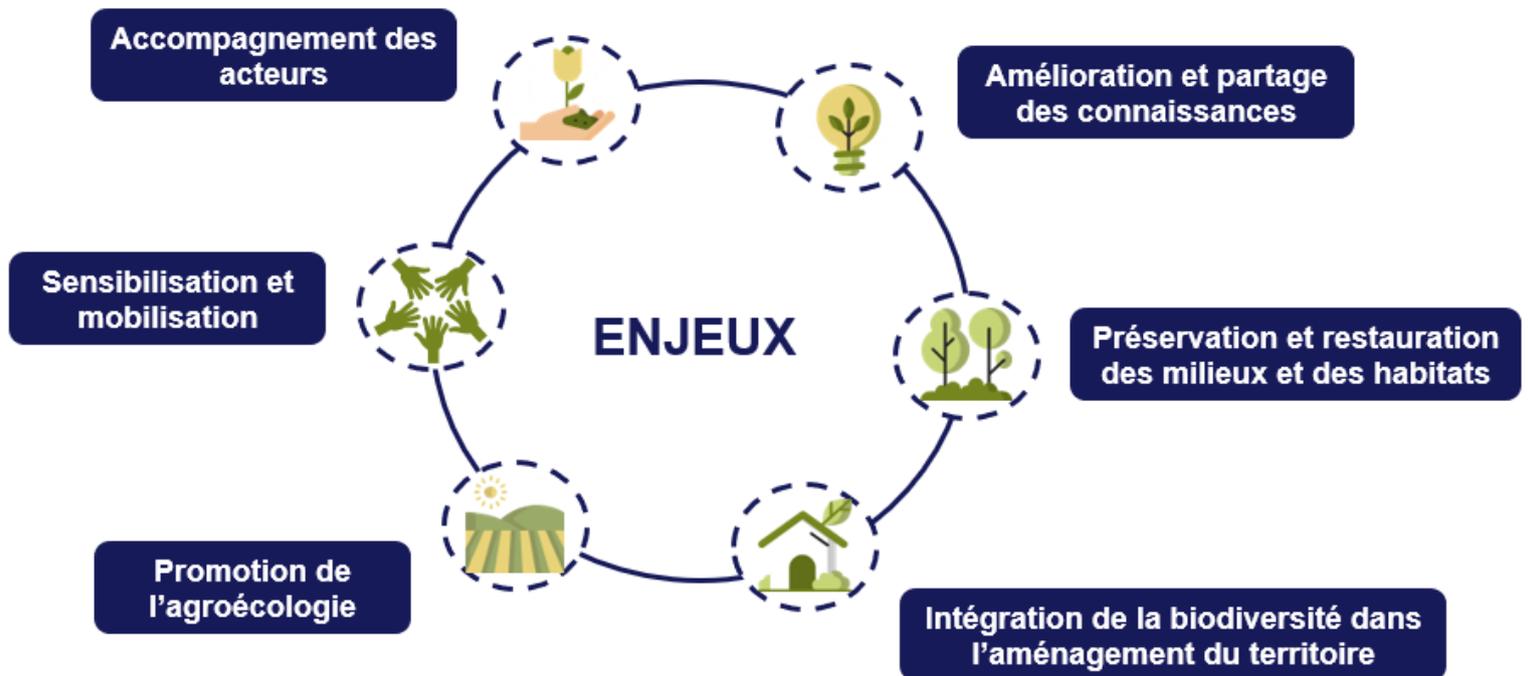
Les opérations de drainage, effectuées dans certaines zones proches des vallées et des zones basses et argileuses, peuvent provoquer l'assèchement des zones humides. Les pressions agricoles et forestières (maïsiculture, peupleraies) accroissent la fragilité de ces milieux et des espèces associées.

Les pelouses calcicoles, abritant une végétation adaptée aux milieux secs (flore d'affinité méditerranéenne, orchidées, etc.), sont menacées par la fermeture des milieux due à la disparition du pâturage et à la reprise de la dynamique naturelle de la végétation.

Autour de Cognac, le vivant est soumis à une pollution lumineuse importante. Enfin, le territoire de Grand Cognac n'échappe pas à la présence et à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. L'écrevisse de Louisiane est particulièrement abondante dans le Marais de Gensac-la-Pallue et dans le fleuve Charente, notamment entre Cognac et Saintes. Mais d'autres espèces animales (Frelon asiatique, Poisson-chat, chenilles processionnaires, etc.) et végétales (Jussie rampante, Myriophylle du Brésil, Ambroisie à feuilles d'armoise, etc.) sont également préoccupantes.

ENJEUX ET OBJECTIFS

• Définition des enjeux



Amélioration et partage des connaissances : Les actions menées en faveur de la biodiversité doivent reposer sur une compréhension approfondie du fonctionnement des milieux, des espèces présentes et des enjeux. L'amélioration des connaissances nécessite de renforcer la collecte, l'analyse et le partage des données avec tous les acteurs.

Préservation et restauration des milieux et des habitats : Protéger et restaurer les milieux et les habitats naturels est primordial pour garantir un réseau d'espaces naturels résilients. Cet enjeu inclut la préservation des milieux et habitats existants, la réhabilitation des espaces dégradés, et la création de corridors écologiques pour assurer la connectivité.

Intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire : L'aménagement du territoire doit concilier développement et préservation de la biodiversité. Intégrer la biodiversité dans les projets d'urbanisme et d'infrastructure permet de limiter la fragmentation des habitats, l'artificialisation des sols, et d'assurer les continuités écologiques.

Promotion de l'agroécologie : Promouvoir l'agroécologie est essentiel pour concilier les enjeux agronomiques et de biodiversité. L'agroécologie s'appuie sur la biodiversité (biodiversité du sol, faune, flore) comme services écosystémiques (lutte contre les ravageurs, pollinisation, etc.) et intègre davantage les infrastructures écologiques comme les haies, bosquets et mares.

Sensibilisation et mobilisation : L'éducation à l'environnement et l'implication de l'ensemble des acteurs sont indispensables pour engager l'ensemble du territoire dans la préservation de la

biodiversité. Cet enjeu vise à sensibiliser, informer et mobiliser les citoyens, élus, services techniques, entreprises, et associations autour des enjeux de biodiversité.

Accompagnement des acteurs : Pour traduire les ambitions en actions concrètes, il est nécessaire d'accompagner les acteurs dans leurs démarches en faveur de la biodiversité. Cet enjeu se concentre sur l'accompagnement technique et logistique, la proposition de formations, la mise en réseau, et la diffusion de bonnes pratiques.

● Définition des objectifs

Au regard du diagnostic de territoire, des pressions et menaces identifiées et de la définition des enjeux, quatre objectifs prioritaires ont été définis.

Ces objectifs sont également en cohérence et en déclinaison de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) :

- Axe A : Préserver et restaurer les écosystèmes
- Axe B : Engager le territoire
- Axe C : Intégrer la biodiversité dans le développement économique
- Axe D : Mobiliser, former et accompagner

Tableau de synthèse des actions

| | | |
|-----------------|--|-------|
| AXE A | PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES | p. 15 |
| Action 1 | Créer un guichet « Grand Cognac Biodiv' » | p. 16 |
| 1.1 | Créer un guichet unique « Grand Cognac Biodiv' » | |
| 1.2 | Centraliser et analyser les données | |
| Action 2 | Encourager l'implantation de haies, de mares et la restauration de zones humides | p. 20 |
| 2.1 | Définir les secteurs prioritaires | |
| 2.2 | Accompagner et valoriser les actions | |
| 2.3 | Centraliser et partager les données | |
| AXE B | ENGAGER LE TERRITOIRE | p. 24 |
| Action 3 | Piloter les sites Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, et ses principaux affluents » et « Les Chaumes Boissières et Côteaux de Châteauneuf-sur-Charente » | p. 25 |
| 3.1 | Mise en application des DOCOB | |
| 3.2 | Mise en place de chartes et de contrats Natura 2000 | |
| 3.3 | Suivis écologiques | |
| 3.4 | Accompagnement des évaluations d'incidences Natura 2000 | |
| 3.5 | Communication et sensibilisation | |
| 3.6 | Suivi administratif | |
| Action 4 | Engager le territoire dans la sauvegarde du Vison d'Europe | p. 29 |
| 4.1 | Accompagner les projets de réintroduction du Vison d'Europe sur le territoire | |
| 4.2 | Mise en œuvre du plan de gestion en faveur du Vison d'Europe | |
| 4.3 | Gestion de la Flow Vélo favorable au Vison d'Europe | |
| 4.4 | Suivis écologiques et évaluation des actions | |
| 4.5 | Sensibilisation | |
| Action 5 | Favoriser l'accueil de la petite faune à travers la création de gîtes | p. 32 |
| 5.1 | Intégrer les gîtes dans le milieu urbain | |
| 5.2 | Intégrer les gîtes dans le milieu viticole | |
| Action 6 | Vers des communes étoilées : renforcement de la trame noire | p. 37 |
| 6.1 | Réaliser un diagnostic | |
| 6.2 | Réduire les éclairages publics et privés | |
| 6.3 | Accompagner les communes vers le label "Villes et villages étoilés" de l'ANPCEN | |
| 6.4 | Sensibiliser le grand public | |

| | | |
|-----------------|---|-------|
| AXE C | INTEGRER LA BIODIVERSITE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | p. 41 |
| Action 7 | Renforcer le lien entre agriculture, biodiversité recherche et enseignement pour promouvoir l'agroécologie | p. 42 |
| 7.1 | Dresser un état des lieux | |
| 7.2 | Accompagner la mise en place de projets de recherche-action intégrant l'agriculture et la biodiversité | |
| 7.3 | Valoriser les bonnes pratiques | |
| Action 8 | Mobiliser et former les acteurs culturels et sportifs pour sensibiliser à la préservation de la biodiversité | p. 47 |
| 8.1 | Engager les acteurs socio-culturels | |
| 8.2 | Engager les acteurs sportifs | |

| | | |
|------------------|---|-------|
| AXE D | MOBILISER, FORMER ET ACCOMPAGNER | p. 51 |
| Action 9 | Former et accompagner les communes et les entreprises dans la mise en place d'actions exemplaires pour la biodiversité | p. 52 |
| 9.1 | Sensibiliser les communes et les entreprises | |
| 9.2 | Former les communes et les entreprises Accompagner les communes et les entreprises | |
| Action 10 | Développer la médiation faune sauvage sur le territoire | p. 56 |
| 10.1 | Informier, sensibiliser et éduquer le grand public à la cohabitation avec la faune sauvage | |
| 10.2 | Développer et améliorer la visibilité des animations nature destinées au grand public | |

AXE A

**PRÉSERVER ET RESTAURER
LES ÉCOSYSTÈMES**

1

Créer un guichet « Grand Cognac Biodiv ' »

Enjeux

Priorité

1

2

3



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Contexte

Lors des ateliers de co-construction de la Stratégie Locale pour la Biodiversité de Grand Cognac, un constat unanime a émergé : les données relatives à la biodiversité du territoire (inventaires bruts, suivis d'espèces, cartographies des corridors écologiques, actions menées, etc.) sont difficilement accessibles et les bases de données ne sont pas connus et utilisables facilement par tous. Également, de nombreux acteurs produisent des données sur la biodiversité ou mettent en œuvre des actions favorables (observatoire aviaire, comptage des arthropodes, plantation de haies, etc.) sans que ces données soient systématiquement partagées. De plus, les données sont souvent brutes, sans interprétation ou analyse, rendant difficile l'aide à la décision. Par ailleurs, le grand public ignore souvent vers qui se tourner pour des questions liées à la biodiversité (comment planter une haie, que faire en cas d'une espèce protégée trouvée, qui contacter, etc.).

La création d'un guichet unique "Grand Cognac Biodiv'", porté par Grand Cognac, permettrait non seulement de faciliter l'accès aux données, mais aussi d'orienter efficacement les différents publics vers les interlocuteurs appropriés. Une première approche pourrait consister à compiler les données relatives à la création et à la restauration de corridors écologiques, comme les plantations de haies et la création de mares, pour avoir une évolution du réseau de haies et de mares sur le territoire.

Objectifs

- Centraliser les données sur la biodiversité
- Accompagner et orienter le grand public
- Faciliter la prise de décision
- Promouvoir la collaboration entre acteurs

Description de l'action

Action 1.1 Créer un guichet unique « Grand Cognac Biodiv' »

- Créer un numéro de téléphone et une adresse électronique dédié au guichet « Grand Cognac Biodiv' » ainsi qu'un formulaire en ligne pour faciliter la prise en charge des demandes du grand public concernant la biodiversité (demande d'informations, de conseils techniques, de contacts, etc.).
- Ajouter une section dédiée au guichet "Grand Cognac Biodiv'" sur le site internet de Grand Cognac, avec des ressources accessibles, des outils de consultation des données, et le formulaire en ligne pour déposer les demandes.
- Annoncer l'ouverture du guichet unique via une campagne de communication ciblée, incluant des articles dans la presse locale, des publications sur le site internet de Grand Cognac, des mentions dans le « Grand Mag » de l'agglomération, et une diffusion large d'informations par e-mail aux différents acteurs concernés (communes, agriculteurs, syndicats de bassins, associations, etc.).

Action 1.2 Centraliser et analyser les données

- Collecter les données actuelles sur les linéaires de haies et les mares du territoire auprès de diverses sources telles que le Dispositif National de Suivi des Bocages (DNSB) mené conjointement par IGN et l'OFB, l'observatoire cartographique des haies bocagères en Nouvelle-Aquitaine mis en place prochainement par l'ARB Nouvelle-Aquitaine, les acteurs agricoles (Chambre d'Agriculture, maisons de Cognac, BNIC), et les 54 communes du territoire.
- Réaliser une synthèse des données obtenues pour établir un état des lieux précis des corridors écologiques (haies et mares). Une attention particulière sera portée à l'identification des zones prioritaires pour des actions de restauration ou de créations de corridors.
- Intégration des données (linéaires de haies, localisation des mares) dans le portail "Mon territoire de Grand Cognac"
- Développer des cartes interactives accessibles via le site internet, permettant aux utilisateurs de visualiser les données collectées et d'identifier les zones nécessitant des actions de restauration ou de création de haies ou de mares.
- Présenter un rapport annuel de l'évolution des données : linéaires de haies arrachées et plantées, destruction, création, restauration de mares.
- Transmettre les données de linéaires de haies à l'ARB Nouvelle-Aquitaine pour alimenter l'observatoire cartographique des haies bocagères en Nouvelle-Aquitaine.

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie Régionale pour la Biodiversité : action A1, A3, A4, A8 A10
- Trame verte et bleue
- PLUi de Grand Cognac

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- ARB Nouvelle-Aquitaine : partage des données (demande et transmission) sur les plantations et les arrachages de haies
- OFB/IGN : demande de données sur les plantations et arrachages de haies dans la région Nouvelle-Aquitaine
- Charente Nature : demande de données sur la distribution des mares dans le département de la Charente
- Filière agricole : partage des données (demande et transmission) sur les plantations et les arrachages de haies ainsi que sur la destruction et la création de mares sur le territoire de Grand Cognac
- 54 communes : partage des données (demande et transmission) sur les plantations et les arrachages de haies ainsi que sur la destruction et la création de mares sur le territoire de Grand Cognac

Partenaires techniques internes

- Service SIG pour l'intégration des données dans le portail Mon Territoire
- Direction communication

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 1.1 | | | | | | |
| Action 1.2 | | | | | | |

■ Indicateurs de suivi

- Nombre de kilomètres de linéaire de haies, plantées et arrachées, recensés et cartographiés
- Nombre de mares détruites, créées ou restaurées recensées et cartographiées
- Nombre de partenaires ayant fourni leurs données
- Nombre de visiteurs sur la page dédiée du site internet de Grand Cognac

■ Résultats attendus

- Cartographie et évolution du réseau de haies et de mares sur le territoire de Grand Cognac
- Appropriation du service « Grand Cognac Biodiv' » par le grand public
- Partage des données entre les acteurs

Freins potentiels et points de vigilance



- Mobilisation des partenaires : difficultés à mobiliser l'ensemble des partenaires pour la transmission des données et une participation active au projet.
- Qualité et homogénéité des données : les données disponibles pourraient être hétérogènes, incomplètes, ou mal organisées, rendant la centralisation et l'analyse plus complexes.
- Manque d'adhésion du public : le grand public et certains acteurs locaux pourraient ne pas percevoir immédiatement l'utilité du guichet unique, ce qui pourrait réduire son utilisation.

Encourager l'implantation de haies, de mares et la restauration de zones humides

Enjeux

Priorité

1

2

3



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Contexte

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, l'intensification de l'agriculture a profondément transformé les paysages. Le remembrement des parcelles a engendré la suppression de plus de 35 000 km de haies dans l'ancienne région Poitou-Charentes. Sur le territoire de Grand Cognac, où l'agriculture occupe aujourd'hui 68% des terres, cette évolution des pratiques n'a pas épargné les linéaires de haies, qui ont considérablement diminué. En 2020, les données du dispositif national du suivi des bocages de l'IGN indiquaient que la densité moyenne des haies sur l'intercommunalité était seulement de 23.49 mètres linéaires par hectare (ml/ha). La mécanisation agricole et l'accès à l'eau courante ont provoqué la disparition de nombreuses mares, perçues aujourd'hui comme inutiles, voire gênantes. Selon le programme d'inventaire des mares régionales mené par Poitou-Charentes Nature de 1998 à 2002, 229 mares étaient recensées sur le territoire de Grand Cognac. Depuis des mares ont été comblées, tandis que d'autres se trouvent dans un état de dégradation avancé (eutrophisation, colonisation par de végétation ligneuse dense, pollution, empoisonnement, en voir d'atterrissement). L'expansion des monocultures (maïsiculture, populiculture, etc.) continue également de provoquer l'assèchement des zones humides, milieux accueillant une grande biodiversité menacée d'extinction.

Haies, mares et zones humides sont essentielles à l'équilibre naturel et fournissent de nombreux services écosystémiques (rétention des crues, épuration de l'eau, réservoirs de biodiversité, stockage de carbone, etc.), il est alors fondamental de les restaurer.

Objectifs

- Restaurer des continuités écologiques
- Centraliser les données pour assurer un suivi de l'évolution de ces milieux et habitats
- Sensibiliser et former les élus et le grand public

Description de l'action

Action 2.1 Définir les secteurs prioritaires

- Mener une concertation avec les différents acteurs pour croiser les enjeux de biodiversité (trame verte), agricoles (services écosystémiques) et liés à la ressource en eau (qualité et quantité) afin de définir les secteurs prioritaires pour la restauration de haies, de mares et de zones humides.

Action 2.2 Accompagner et valoriser les actions

- Fournir un appui technique aux élus pour encourager la plantation de haies et la création de mares sur leurs communes : méthode de plantation et d'entretien des haies, méthodes de création et d'entretien des mares, choix des essences végétales locales (label : Végétal local), mise en relation avec les acteurs spécialisés, etc.
- Informer les communes et les acteurs socio-économiques des aides financières à la plantation de haies (Pacte en faveur de la haie, AAP Région Nouvelle-Aquitaine "Nature et Transitions", Mission Nature de l'OFB, etc.) et à la restauration de zones humides (AAP Région Nouvelle-Aquitaine "Accélérer la restauration des zones humides").
- Valoriser les actions menées par les différents acteurs : rédaction d'articles sur le site internet et le magazine "Grand Mag" de Grand Cognac, articles de presses, publications sur les réseaux sociaux, mentions dans les bulletins municipaux, organisation de rencontres pour partager les connaissances et retours d'expérience, etc.

Action 2.3 Centraliser et partager les données

- Collecter et centraliser les données de plantations et d'arrachages de haies, de création et de destruction des mares, de restauration et d'assèchement des zones humides sur le territoire.
- Evaluer chaque année l'évolution du réseau de haies et de mares ainsi que des zones humides et de leurs états.
- Transmettre les données à des programmes de suivis : des bocages (IGN, MTE, OFB, ARB), des mares (Poitou-Charentes Nature) et des zones humides.

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie Régionale pour la Biodiversité : action A8, A10, B18, C25, C26 et D36
- Trame verte et bleue
- PLUi de Grand Cognac

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- Filière agricole (maisons de cognac, viticulteurs indépendants, chambre d'agriculture) : concertation pour définir les secteurs prioritaires, plantations haies et création de mares, partage des données
- Syndicats de bassins (SYBRA, SBVNé, SYMBA), Charente Eaux, EPTB Charente : concertation pour définir les secteurs prioritaires, restauration de zones humides
- Elus des 54 communes du territoire : plantation de haies et création de mares, soutien financier pour les propriétaires de parcelles
- ARB Nouvelle-Aquitaine : partage des données
- OFB/IGN : partage des données
- Associations environnementales (Charente Nature, Perennis, Fédération départemental des chasseurs de Charente, Prom'haies, etc.) : soutien technique et partage des données

Partenaires techniques internes

- Direction eau et assainissement
- Direction communication

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 2.1 | | | | | | |
| Action 2.2 | | | | | | |
| Action 2.3 | | | | | | |

Indicateurs de suivi

- Nombre de secteurs prioritaires identifiés
- Nombre de kilomètres de linéaire de haies plantées ou restaurées
- Nombre de mares créées ou restaurées
- Surface de zones humides restaurées
- Nombre de données collectées et transmises

Résultats attendus

- Augmentation des linéaires de haies
- Augmentation du nombre de mares
- Augmentation de la surface de zones humides
- Cartographie et évolution de ces milieux et habitats sur le territoire
- Partage des données entre les acteurs

Freins potentiels et points de vigilance



- Manque d'engagement des partenaires : la mobilisation des différents partenaires (filiale agricole, syndicats de bassins, élus, etc.) peut s'avérer difficile (manque de disponibilité, manque d'intérêt, etc.).
- Difficultés à recenser les données d'arrachage, de destruction et de dégradation : certains acteurs pourraient être réticents à partager ces informations, ce qui compliquerait la réalisation d'un suivi précis et complet de ces milieux et habitats.

AXE B

ENGAGER LE TERRITOIRE

Piloter les sites Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, et ses principaux affluents » et « Les Chaumes Boissières et Côteaux de Châteauneuf-sur-Charente »

Enjeux



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Priorité

1

2

3

Contexte

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac abrite cinq sites Natura 2000, parmi lesquels deux sont actuellement présidés et animés par la collectivité depuis le printemps 2022. Le site « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac, et ses principaux affluents » s'étend sur 5 359 hectares, comprenant notamment des habitats aquatiques et alluviaux abritant des espèces menacées telles que le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe. Le second site, « Les Chaumes Boissières et Côteaux de Châteauneuf-sur-Charente », d'une superficie de 621 hectares est également d'une grande importance écologique avec des pelouses calcicoles qui nécessitent une gestion spécifique pour leur préservation. La gestion de ces sites est essentielle pour maintenir la biodiversité et les écosystèmes locaux.

Objectifs

- Assurer la gestion durable des sites Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac » et « Les Chaumes Boissières et Côteaux de Châteauneuf-sur-Charente ».
- Préserver et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire sur ces deux sites.
- Encourager la coopération des acteurs locaux et promouvoir les bonnes pratiques agricoles et de gestion des territoires.

Description de l'action

Action 3.1 Mise en application des DOCOB

- Mettre à jour les Formulaires Standard de Données (FSD) pour les deux sites Natura 2000 afin de refléter les changements dans l'état du site et les nouvelles informations disponibles.
- Soutenir les porteurs de projets dans la mise en œuvre des actions prévues par les DOCOB, notamment à travers des conseils techniques et administratifs.

Action 3.2 Mise en place de chartes et de contrats Natura 2000

- Développer des chartes Natura 2000 avec les acteurs locaux pour encourager les bonnes pratiques de gestion des habitats naturels.
- Faciliter la mise en place de contrats Natura 2000, en accompagnant les signataires dans le montage du projet (administratif et technique), dans la réalisation des actions prévues (conservation, restauration) et en assurant un suivi de leur exécution.

Action 3.3 Suivis écologiques

- Accompagner les suivis écologiques pour évaluer l'évolution des habitats et des espèces sur les deux sites afin d'ajuster les actions de gestion en fonction des données recueillies, en lien avec les objectifs définis dans les DOCOB.

Action 3.4 Accompagnement des évaluations d'incidences Natura 2000

- Soutenir les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations d'incidences Natura 2000, en apportant un appui technique et administratif pour garantir le respect des enjeux écologiques des sites.

Action 3.5 Communication et sensibilisation

- Organiser des réunions, formations et ateliers pour informer et impliquer les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, entreprises, associations) dans la gestion des sites Natura 2000.
- Valoriser les sites à travers des supports de communication (brochures, sites internet, événements) et des actions de médiation destinées au grand public pour favoriser la connaissance et l'appropriation des enjeux de conservation.

Action 3.6 Suivi administratif

- Organiser les comités de pilotage (COPIL).
- Élaborer des bilans détaillés annuels et triennaux pour rendre compte de l'avancement des actions.
- Préparer et transmettre les rapports nécessaires à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie régionale pour la Biodiversité : action A1, A2, A4, A6, A7, A8, A9, A12, A13, A14, B15, C25, C29, C31, D34 et D36

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- Région Nouvelle Aquitaine, services de l'État (DREAL, DDT)
- Département de la Charente
- Associations environnementales
- Bureaux d'études
- Chambre d'agriculture de la Charente
- Collectivités
- Syndicats de bassins
- Entreprises

Partenaires techniques internes

- Service juridique
- Direction communication
- Direction urbanisme et habitat

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 3.1 à 3.6 | | | | | | |

Indicateurs de suivi

- Évolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire.
- Nombre d'évaluations d'incidences réalisées.
- Retours et engagement des acteurs locaux via les contrats et les chartes.
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation

Résultats attendus

- Conservation et/ou amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- Augmentation de l'engagement des acteurs locaux dans la gestion des sites.
- Sensibilisation accrue du public et des parties prenantes à l'importance des sites Natura 2000.

Freins potentiels et points de vigilance

- Mobilisation difficile des acteurs locaux et manque d'adhésion aux MAEC : il peut être difficile de mobiliser et d'obtenir l'adhésion des acteurs locaux aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Cela nécessite des efforts continus de sensibilisation, de communication et de démonstration des bénéfices à long terme pour mobiliser le plus grand nombre.
- Charge de travail liée aux évaluations d'incidence Natura 2000 : la réalisation des évaluations d'incidence Natura 2000 requiert une expertise technique et un investissement en temps considérable. Si le nombre d'évaluations d'incidences Natura2000 augmente, cela peut entraîner des délais prolongés dans le traitement des projets. Ces évaluations pourraient devenir prioritaires sur d'autres missions, compromettant ainsi les autres actions prévues dans l'animation des deux sites Natura 2000.
- Adaptabilité des actions face aux changements climatiques et environnementaux : veiller à ce que les actions mises en place intègrent les dynamiques liées aux changements climatiques et environnementaux.



Enjeux

Priorité

1

2

3



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Contexte

Classé en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale des espèces menacées de l'UICN, le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est le petit carnivore le plus menacé d'Europe. Son aire de répartition a chuté de 90%, au cours du siècle dernier, menant à son extinction dans de nombreux pays. La France constitue l'un des derniers pays où le Vison d'Europe demeure présent à l'état sauvage, avec moins de 250 individus selon les dires d'experts. Sa répartition française est centrée dans le sud-ouest, majoritairement au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. C'est pourquoi le Vison d'Europe bénéficie d'un troisième Plan National d'Actions (2021-2031). Le LIFE VISON (2017-2023) aujourd'hui terminé visait à maintenir et idéalement augmenter la population de Vison d'Europe dans l'un des derniers bastions de l'espèce, le bassin de la Charente. Si la présence du Vison d'Europe n'est pas avérée sur le territoire de Grand Cognac, il est connu pour occuper le bassin de la Charente au nord d'Angoulême et, en aval, dans les marais de Rochefort. Le territoire de Grand Cognac a ainsi été ciblé pour accueillir au moins un des relâchers du projet de réintroduction mené par l'OFB et la DREAL, ce qui permettrait de reconnecter les deux noyaux de populations à proximité.

Grand Cognac a donc une forte responsabilité en matière de préservation du Vison d'Europe. En effet, pour maximiser le succès de ces opérations, il convient d'offrir un milieu naturel le plus favorable possible pour l'espèce. Cette action vise donc à restaurer les habitats de bords de cours d'eau (ripisylves, boisements inondables, fourrés, roselières, mégaphorbiaies, etc.).

Objectifs

- Contribuer à la préservation et à la restauration des habitats favorables au Vison d'Europe sur le territoire de Grand Cognac.
- Impliquer les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations, gestionnaires d'espaces naturels) dans les actions de conservation pour créer un réseau d'habitats connectés et sécurisés.
- Promouvoir des pratiques de gestion durable, notamment en lien avec les infrastructures existantes, pour favoriser la cohabitation entre les activités humaines et la conservation du Vison d'Europe.

Description de l'action

Action 4.1 Accompagner les projets de réintroduction du Vison d'Europe sur le territoire

- Identifier les sites les plus appropriés pour le relâcher des Visons d'Europe, en tenant compte des critères écologiques du Vison d'Europe et de la qualité des habitats.
- Mettre en relation avec les propriétaires fonciers pour faciliter la collaboration et la sélection de sites de relâcher.
- Assurer un accompagnement technique et logistique des projets de réintroduction.

Action 4.2 Mise en œuvre du plan de gestion en faveur du Vison d'Europe

- Déployer les actions prévues dans le plan de gestion réalisé dans le cadre du programme LIFE et validé par Grand Cognac, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers. Cela inclut des actions spécifiques comme la restauration des berges, la gestion des zones humides, et la création de corridors écologiques.

Action 4.3 Gestion de la Flow Vélo favorable au Vison d'Europe

- Mettre en place une gestion de la Flow Vélo, piste cyclable longeant la Charente, qui soit compatible avec la conservation du Vison d'Europe. Cela comprend la sensibilisation des usagers, la gestion des abords de la piste et la création de zones tampons pour limiter les perturbations.
- Travailler en étroite collaboration avec les gestionnaires de la Flow Vélo pour intégrer les objectifs de conservation du Vison d'Europe dans les plans de gestion de la piste cyclable.

Action 4.4 Suivis écologiques et évaluation des actions

- Accompagner les suivis de populations du Vison d'Europe et des habitats qui lui sont favorables, en lien avec les actions du plan de gestion LIFE et la gestion de la Flow Vélo.
- Adapter les actions en fonction des résultats du suivi pour maximiser l'efficacité des mesures de conservation.

Action 4.5 Sensibilisation

- Organiser des sessions d'information et des formations pour les élus, agriculteurs, gestionnaires de terrains, et le grand public, sur les bonnes pratiques de gestion des habitats du Vison d'Europe.

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) : action A8, A10, A13, D34 et D36

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Services de l'Etat (DREAL)
- Associations de protection de la nature (Charente Nature)
- Bureau d'études (GREGE)
- Gestionnaires de la Flow Vélo

Partenaires techniques internes

- Direction Tourisme
- Service espace vert
- Direction communication

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 4.1 à 4.5 | | | | | | |

Indicateurs de suivi

- Évolution des populations de Vison d'Europe sur le territoire.
- Participation des acteurs locaux et du public aux actions de sensibilisation.
- Intégration des objectifs de conservation dans la gestion de la Flow Vélo.

Résultats attendus

- Amélioration de l'état de conservation des habitats du Vison d'Europe.
- Augmentation de la population de Vison d'Europe sur le territoire.
- Engagement accru des acteurs locaux dans les actions de conservation.
- Sensibilisation du grand public à la protection du Vison d'Europe.
- Gestion de la Flow Vélo compatible avec les objectifs de conservation du Vison d'Europe.

Freins potentiels et points de vigilance



- Impact des activités humaines : l'augmentation de la fréquentation et des activités humaines (flow vélo, tourisme fluviale, pêcheurs) peut entraîner une dégradation des habitats naturels et un dérangement des individus.

Enjeux

Priorité



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Contexte

Si les menaces pesant sur la biodiversité remarquable sont souvent évoquées, la biodiversité dite 'ordinaire', notamment en milieu urbain, continue de décliner, qu'il s'agisse des petites villes ou des grandes agglomérations. Plusieurs facteurs contribuent à cette érosion : la disparition des espaces de végétation spontanée due à l'expansion urbaine, l'introduction d'espèces exotiques envahissante (comme le Buddléia, l'Ailante ou le Platane commun) à travers les aménagements paysagers, la gestion des espaces verts basée sur des pelouses uniformes entretenues de manière mécanisée et intensive pour « faire propre » ou encore la densification des infrastructures routières. Également, dans le milieu viticole, la disparition des gîtes naturels réduit considérablement la diversité des auxiliaires de culture qui contribuent pourtant à la régulation naturelle des populations d'insectes ravageurs.

Pourtant, des aménagements simples peuvent contribuer à favoriser l'accueil de la petite faune, en complément des efforts de restauration des habitats. Installer des petits tas de bois, de pierres, de branches ou de feuilles permet d'offrir des refuges à une grande variété d'animaux (mulots, lézards, hérissons, etc.), de même que créer et disposer des nichoirs pour oiseaux, des abris à chauves-souris et des refuges à insectes (à l'exception des hôtels à insectes, qui sont une fausse bonne idée, tout comme les ruches domestiques). Par ailleurs, les ateliers de création de gîtes sont d'excellents outils pédagogiques pour sensibiliser et mobiliser les citoyens, notamment les plus jeunes, autour de la protection de la biodiversité sur le territoire de Grand Cognac.

Objectifs

- Sauvegarder la biodiversité ordinaire et urbaine
- Favoriser l'accueil des auxiliaires de cultures
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens, en particulier les jeunes

Description de l'action

Action 5.1 Intégrer les gîtes dans le milieu urbain

- Intégrer des dispositifs pour l'accueil des chauves-souris et des oiseaux lors de travaux d'entretien ou de rénovation d'un bâtiment. Pour cela, faire appel aux associations les Maisons Paysannes de France et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour accompagner les habitants dans la restauration et le maintien du patrimoine bâti favorable à la faune.
- Organiser des chantiers bénévoles et des animations sur la création et l'installation de gîtes (nichoirs pour oiseaux, refuges pour chauves-souris, tas de bois ou murets en pierre sèches, etc.) dans le parcours d'animation 100% chlorophylle, animés par Grand Cognac ou par des associations de protection de l'environnement (Charente Nature, Perennis, Les Jardins Respectueux, etc.).
- Organiser des ateliers de création de gîtes à destination des écoles, des centres de loisirs sans hébergement (ALSH), et des instituts médico-éducatifs (IME), animés Grand Cognac ou par des associations de protection de l'environnement (Charente Nature, Perennis, Les Jardins Respectueux, etc.).
- Intégrer la fabrication de gîtes (chauves-souris, oiseaux, insectes, etc.) dans un parcours éducatif proposé par Grand Cognac et réaliser le suivi avec les écoliers (occupation du gîte, entretien du gîte, etc.).
- Rédiger et diffuser des articles d'information (presse, Grand Mag de l'agglo, Site internet) pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la faune urbaine et des aménagements possibles. Informer le grand public du dispositif « Refuge LPO » pour les encourager à agir dans leurs jardins.

Action 5.2 Intégrer les gîtes dans le milieu viticole

- Encourager la mise en place de refuges à chauves-souris dans les exploitations agricoles, notamment en reprenant l'inventaire des cabanes de vignes réalisé par le PETR Ouest Charente. Informer et sensibiliser les exploitants agricoles des bonnes pratiques et des bénéfices apportés par la présence de ces mammifères (auxiliaires de cultures), en prenant des exemples concrets comme le projet BATVITI mené par la Chambre d'agriculture dans le Lot-et-Garonne en 2017.
- Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de nichoirs pour oiseaux et de refuges à chauves-souris, construits lors des ateliers d'animations avec les écoles, les ALSH et IME.

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) : action B23, D34 et D35

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- Maisons Paysannes de France : accompagnement dans la restauration et le maintien du patrimoine bâti favorable à la faune
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement : accompagnement dans la restauration et le maintien du patrimoine bâti favorable à la faune
- Associations environnementales (Charente Nature, Perennis, Les Jardins Respectueux, etc.) : conseils techniques pour la création et l'installation de gîtes, animations
- PETR Ouest Charente : partage de l'inventaire des cabanes de vignes
- Filière viticole (maisons de Cognac, chambre d'agriculture, UGVC AOC Cognac, BNIC, vitibio, syndicat des producteurs de pineau des Charentes, etc.) : communication sur les bénéfices apportés par la petite faune dans les parcelles cultivées

Partenaires techniques internes

- Direction enfance-jeunesse
- Direction communication
- Service espaces verts

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 5.1 | | | | | | |
| Action 5.2 | | | | | | |

Indicateurs de suivi

- Nombre d'animations réalisées sur la construction de gîtes
- Nombre de participants aux animations
- Nombre de gîtes créés et installés
- Nombre de gîtes occupés (oiseaux, chauves-souris, insectes, etc.)
- Diversité des espèces cibles accueillies dans les gîtes

Résultats attendus

- Augmentation du nombre de gîtes dans les exploitations viticoles
- Augmentation du nombre de gîtes dans les espaces urbanisés
- Forte participation citoyenne

Freins potentiels et points de vigilance



- Manque d'implication des acteurs locaux : écoles, ALSH, IME, viticulteurs.
- Manque d'entretien des gîtes : risque accru de maladies et de parasites si les gîtes ne sont pas nettoyés chaque année. Un nettoyage annuel après la saison de reproduction est essentiel, nécessitant des conseils techniques appropriés.
- Dérangement des gîtes : risque d'ouverture ou tout autre dérangement des gîtes pendant la saison de reproduction ! Il est important de sensibiliser à l'observation à distance, notamment à l'aide de jumelles.

Enjeux

Priorité

1

2

3



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Contexte

L'éclairage nocturne contribue à l'artificialisation des territoires et génère une pollution lumineuse qui constitue une menace sérieuse pour de nombreuses espèces végétales et animales dépendantes de l'alternance naturelle jour/nuit. Cette pollution perturbe leurs rythmes biologiques, modifie leurs comportements, et entraîne la fragmentation des milieux pour les espèces lucifuges. Sur le territoire de Grand Cognac, cette pollution se concentre principalement dans les zones les plus urbanisées, avec une intensité particulièrement marquée autour de Cognac, et plus modérée autour des trois pôles secondaires (Segonzac, Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac). Ces dernières années, des efforts ont été faits pour réduire les éclairages nocturnes. Cependant, dans certaines communes, des vitrines et enseignes lumineuses restent allumées toute la nuit, malgré le Règlement Local de Publicité (RLP), et certaines zones urbaines demeurent éclairées une grande partie de la nuit.

Grand Cognac accueille 19 espèces de chauve-souris sur les 36 recensées en France métropolitaine, dont certaines patrimoniales comme le *Minioptère de Schreibers* (*Miniopterus schreibersii*) qui est classé vulnérable sur la liste rouge mondiale. De manière générale, les chauves-souris sont particulièrement affectées par la lumière artificielle la nuit. Le renforcement de la trame noire permettrait ainsi de préserver ces espèces, mais également de contribuer à la sauvegarde de la biodiversité, tant ordinaire que remarquable.

Objectifs

- Restaurer les continuités écologiques (trame noire)
- Assurer le rôle d'exemplarité
- Faire respecter le Règlement Local de Publicité
- Responsabiliser l'ensemble des citoyens
- Accompagner les communes

Description de l'action

Action 6.1 Réaliser un diagnostic

- Utiliser des données satellitaires pour établir une cartographie fine de la pollution lumineuse.
- Croiser les enjeux de biodiversité (répartition des espèces nocturnes, trame verte et bleue, espaces à forts enjeux de conservation) et la cartographie de la pollution lumineuse pour identifier des zones de conflits (fort impact de la lumière artificiel au regard des enjeux écologiques). Cette cartographie sera superposée aux usages des espaces : zones résidentielles, zones de loisirs, zones à fort trafic, zones de sécurité prioritaire, etc. En croisant les enjeux écologiques, la pollution lumineuse et les usages, la cartographie permettra d'identifier les zones critiques où la pollution lumineuse peut être réduite.

Action 6.2 Réduire les éclairages publics et privés

- Assurer le rôle d'exemplarité en réduisant les éclairages des équipements gérés par Grand Cognac.
- Inciter les acteurs privés à une meilleure gestion de leurs éclairages (commerçants, entreprises, particuliers), en rappelant la réglementation.
- Accompagner les acteurs pour supprimer ou réduire les éclairages (adaptation de l'intensité, spectre lumineux, plages d'éclairages), notamment dans les zones de conflits identifiées.

Action 6.3 Accompagner les communes vers le label "Villes et villages étoilés" de l'ANPCEN

- Collaborer avec l'Agence Technique Départementale, le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de Charente, et le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement de Charente pour fournir aux communes des conseils techniques et des solutions pour optimiser leur éclairage public.
- Valoriser les communes : proposer l'installation de refuges à chauves-souris dans les communes qui réduisent significativement leurs éclairages, en reconnaissance de leurs efforts de préservation de la biodiversité nocturne. Rédiger des articles sur le site internet et le magazine « Grand Mag' » de l'agglo pour valoriser également ces initiatives.
- Accompagner les communes dans leurs candidatures pour l'obtention du label "Villes et villages étoilé"

Action 6.4 Sensibiliser le grand public

- Organiser des réunions publiques et rédiger des articles de presse pour informer les habitants sur les changements de l'éclairage public.
- Organiser des animations autour de la faune nocturne et de l'astronomie, notamment dans le cadre du programme "100% Chlorophylle".
- Intégrer la thématique de la trame noire dans les parcours éducatifs scolaires pour sensibiliser les enfants
- Rédiger des articles (presse, site internet de Grand Cognac, magazine Grand Mag) pour informer les résidents sur l'importance de la trame noire, les impacts de leurs éclairages extérieurs et les bénéfices de réduire les éclairages.

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) : action B24 et D36

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de Charente : transmission de données concernant les éclairages (localisation, horaires d'éclairages, etc.), appui technique aux acteurs publics et privés pour adapter leurs éclairages
- Agence Technique Départementale : appui technique aux acteurs publics et privés pour adapter leurs éclairages
- Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement de Charente : appui technique aux acteurs publics et privés pour adapter leurs éclairages
- Associations de protection et d'éducation à l'environnement (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Charente-Nature, Perennis, Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, Antenne Nature Loisirs Patrimoine) : animations autour de la faune nocturne et de l'astronomie

Partenaires techniques internes

- Direction Développement Economique et Emploi
- Direction Communication

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 6.1 | | | | | | |
| Action 6.2 à 6.4 | | | | | | |

Indicateurs de suivi

- Nombre de points d'éclairage réduits ou supprimés
- Nombre de commerces et d'entreprises ayant amélioré leurs pratiques d'éclairage
- Nombre de communes ayant amélioré leurs pratiques d'éclairage
- Nombre de communes labellisées "Villes et villages étoilés"
- Nombre d'animations organisées sur la thématique de la trame noire
- Nombre d'articles rédigés par Grand Cognac (site internet, magazine)

Résultats attendus

- Cartographie précise de la pollution lumineuse
- Diminution des éclairages
- Labellisation de communes "Villes et villages étoilés"
- Sensibilisation et acceptation par le grand public d'une gestion adaptée de l'éclairage

Freins potentiels et points de vigilance

- Manque d'engagement des acteurs locaux : la mobilisation des communes, des entreprises et des particuliers pour réduire les éclairages nocturnes peut s'avérer difficile. Certains acteurs pourraient percevoir ces mesures comme contraignantes ou incompatibles avec leurs besoins en sécurité ou en visibilité commerciale.
- Complexité de cartographier précisément la pollution lumineuse : la réalisation d'une cartographie précise de la pollution lumineuse demande l'accès à des données spécifiques, comme les données satellites, généralement payantes.
- Contraintes financières : la mise en place de technologies d'éclairage plus adaptées (par exemple, l'utilisation de spectres lumineux appropriés, l'orientation des faisceaux lumineux, l'installation de détecteurs de présence) peut représenter un coût élevé. Pour les petites communes, ces investissements ne seraient pas prioritaires, il est alors plus simple et moins coûteux de procéder à une extinction totale ou partielle des éclairages sur des plages horaires étendues.
- Manque de communication des acteurs privés concernant la gestion de leurs éclairages : les acteurs privés, tels que les entreprises, peuvent être réticents à communiquer sur leurs pratiques en matière de gestion des éclairages, notamment si elles ne respectent pas le Règlement Local de Publicité. Ce manque de transparence complique le suivi des indicateurs et l'évaluation des pratiques adoptées par les entreprises.



AXE C

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renforcer le lien entre agriculture, biodiversité recherche et enseignement pour promouvoir l'agroécologie

Enjeux

Priorité

1

2

3



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Contexte

L'agriculture occupe 68% de la surface du territoire de Grand Cognac et la vigne occupe à elle seule 36% du territoire. Ce contexte majoritairement agricole souligne l'importance de pratiques durables qui intègrent la préservation de la biodiversité. Toutefois, les initiatives visant à protéger cette biodiversité sont parfois menées de manière isolée, sans concertation suffisante entre les agriculteurs et organismes de protection de l'environnement. Ce manque de dialogue peut limiter l'efficacité des actions entreprises et empêche la mise en place de solutions adaptées aux différents enjeux du territoire.

L'accompagnement des agriculteurs dans le développement de sites pilotes exemplaires, intégrant les enjeux liés à l'agriculture et à la biodiversité, permettrait de démontrer les effets de l'agroécologie. En suivant des indicateurs écologiques et agronomiques, ces sites de démonstration viseraient à convaincre d'autres agriculteurs à adopter des pratiques similaires. Cette démarche a fait l'unanimité parmi les participants aux ateliers de co-construction de la Stratégie Locale pour la Biodiversité (SLB) de Grand Cognac.

Par ailleurs, il serait possible d'intégrer les secteurs de l'enseignement et de la recherche dans ce type de projets. Cela permettrait non seulement de former les étudiants sur des problématiques actuelles, mais aussi de positionner Grand Cognac comme un territoire d'accueil pour des programmes scientifiques. Ces collaborations contribueraient à approfondir notre compréhension du fonctionnement des milieux et permettraient d'adopter des pratiques de gestion adaptées en fonction des résultats et des recommandations issus de ces programmes.

Objectifs

- Faciliter et renforcer la collaboration et les partenariats entre le monde agricole, les organismes de protection de l'environnement, la recherche et l'enseignement
- Développer des sites pilotes exemplaires sur l'agroécologie
- Evaluer les effets des pratiques agroécologiques sur des paramètres écologiques et agroéconomiques
- Sensibiliser et former des agriculteurs à l'agroécologie
- Impliquer des établissements d'enseignement supérieurs et des centres de recherche dans des projets d'études en lien avec la biodiversité et l'agriculture

Description de l'action

Action 7.1 Dresser un état des lieux

- Cartographier les acteurs locaux et les initiatives agroécologiques déjà existantes sur le territoire
- Recenser les études scientifiques étudiant les effets de pratiques agroécologiques sur des paramètres écologiques et agroéconomiques
- Recueillir les attentes, les besoins et les contraintes pour chaque typologie d'acteurs :
 - Agriculteurs : quelles sont leurs préoccupations, leurs besoins en matière de conseils techniques et de soutien financier, les obstacles potentiels à l'adoption de pratiques durables ?
 - Organismes de protection de l'environnement : quelles sont leurs attentes vis-à-vis des pratiques agroécologiques ?
 - Enseignement et recherche : quels sont les opportunités de recherche et d'étude sur le territoire ?

Action 7.2 Accompagner la mise en place de projets de recherche-action intégrant l'agriculture et la biodiversité

- Associer agriculteurs, enseignants-chercheurs et experts naturalistes pour développer des sites pilotes exemplaires conciliant agriculture et préservation de la biodiversité. Le suivi d'indicateurs écologiques et agroéconomiques permettra d'évaluer les effets des actions menées (restauration d'habitats, modification pratiques agricoles, etc.).
- Encourager davantage de projets de recherche-action sur le territoire, notamment en s'appuyant notamment sur le réseau Biosena pour :
 - Faciliter les prises de contacts entre enseignants-chercheurs et agriculteurs, ainsi que l'émergence de projets

- Faire de la médiation afin de rendre les résultats scientifiques plus abordables pour les élus et services techniques
- Associer les laboratoires universitaires et les grandes écoles aux actions portées par le territoire

Action 7.3 Valoriser les bonnes pratiques

- Rédiger et publier des articles et des rapports mettant en avant la bonnes pratiques agricoles et les résultats obtenus. Utiliser divers canaux de communication, notamment le site web de Grand Cognac, le Grand Mag de l'agglomération, les réseaux sociaux, les publications locales et spécialisées (agriculture, biodiversité), pour diffuser ces informations.
- Organiser des visites de sites et des conférences thématiques pour faire des retours d'expérience et encourager l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité.
- Communiquer sur le lancement, les actions menées et les résultats obtenus dans les sites pilotes.
- Accompagner les acteurs agricoles adoptant de bonnes pratiques dans la labellisation "Entreprises engagées pour la nature"

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) : action A01, A02, A04, A05, C25, C29, C30, D35 et D36

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- Filière viticole (exploitations agricoles, Chambre d'agriculture, BNIC, UGVC AOC Cognac, Vitibio, syndicat des producteurs de pineau des Charentes, etc.) : identification des besoins, des craintes et des contraintes à la mise en œuvre de pratiques agricoles durables, communications (retours d'expérience)
- Organismes de recherche (CNRS, INRAe, etc.) : identification des intérêts de recherche, mise en place de projets de recherche-action, définition des protocoles, collecte et analyse des données, valorisation scientifique
- Associations de protection de l'environnement (Charente Nature, Perennis, LPO Poitou-Charentes, CEN Nouvelle-Aquitaine, etc.) : identification des enjeux écologiques, collecte et transmission de données sur la biodiversité, accompagnement technique aux agriculteurs pour la mise en œuvre des bonnes pratiques agroécologiques
- Etablissements d'enseignement supérieur (Université de Poitiers, etc.) : formation des étudiants à travers des projets de terrain

Partenaires techniques internes

- Direction communication

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 7.1 | | | | | | |
| Action 7.2 | | | | | | |
| Action 7.3 | | | | | | |

Indicateurs de suivi

- Nombre d'exploitations agricoles agissant pour la préservation de la biodiversité
- Nombre d'entreprises agricoles du territoire labellisées « Entreprises engagées pour la nature »
- Nombre de projets de recherche-action transversaux et interdisciplinaires (écologie, agriculture) développés sur le territoire
- Nombre de sites pilotes développés sur le territoire
- Suivi d'indicateurs écologiques (inventaires d'espèces indicatrices comme les pollinisateurs et les plantes messicoles, nombre d'habitats) et agroéconomiques (mesures de rendement, etc.) sur les sites pilotes à définir
- Nombre de publications (scientifiques et grand public) publiées

Résultats attendus

- Augmentation des initiatives agroécologiques dans les exploitations agricoles
- Effets positifs des pratiques agroécologiques sur les paramètres écologiques et agroéconomiques
- Renforcement de la collaboration et développement de partenariats entre les acteurs agricoles, les organismes de protection de l'environnement, la recherche et l'enseignement
- Attrait des organismes de recherche et de l'enseignement supérieur pour le territoire comme cas d'étude
- Premières entreprises labellisées « Entreprises engagées pour la nature » en Charente

Freins potentiels et points de vigilance



- Manque d'adhésion des agriculteurs : la peur du changement et les préoccupations économiques peuvent freiner l'adoption de nouvelles pratiques agricoles.
- Concertation difficile : la diversité des acteurs impliqués (agriculteurs, associations environnementales, institutions académiques, organismes de recherche, etc.) et la variété des intérêts et des priorités peuvent rendre la concertation complexe. Les discussions sur des sujets sensibles, tels que l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité, peuvent parfois mener à des divergences d'opinions.
- Manque d'intérêt pour les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur : ces acteurs peuvent ne pas percevoir immédiatement l'opportunité ou la pertinence des projets liés à la biodiversité dans le contexte agricole local, notamment en raison d'autres priorités de recherche. De plus, des difficultés liées au financement des projets peuvent également limiter leur engagement.

Enjeux

Priorité



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Contexte

La préservation de la biodiversité est souvent perçue comme un enjeu éloigné des préoccupations quotidiennes. Dans ce contexte, les acteurs socio-culturels et sportifs, qui jouent un rôle majeur dans la vie sociale et communautaire, peuvent devenir des vecteurs importants de sensibilisation et de mobilisation pour la protection de la biodiversité.

Sur le territoire de Grand Cognac, les acteurs socio-culturels (Avant-Scène Cognac, Les Jardins Respectueux, La Demoiselle, les médiathèques, etc.) et les événements associés (Coup de Chauffe, Festi-ferme, la fête du Cognac, etc.) attirent un large public et bénéficient d'une visibilité importante. De même pour les clubs et associations sportives (Cognac canoë club, Vélo Club Cognac, les Randonneurs du cognaçais, etc.) qui proposent des activités en extérieur, dans la nature. Les acteurs socio-culturels et sportifs offrent ainsi des opportunités uniques pour mettre en lumière la richesse de la biodiversité locale et inciter le grand public à adopter des comportements respectueux de l'environnement.

Les animations nature attirent souvent une partie restreinte de la population, et le défi réside dans l'attrait des personnes moins sensibilisées à la question environnementale. Pour atteindre un public plus vaste, il serait pertinent d'intégrer des animations nature et des informations sur la biodiversité au sein des événements culturels et sportifs, en tirant parti de leur popularité pour diffuser des messages clés.

Objectifs

- Sensibiliser un large public à la préservation de la biodiversité
- Engager les acteurs socio-culturels et sportifs en les formant et les impliquant dans des initiatives de sensibilisation

Description de l'action

Action 8.1 Engager les acteurs socio-culturels

- Soutenir et s'appuyer sur le projet La Maison sur le Fleuve de l'Avant-Scène Cognac pour sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité à travers différents supports (expositions d'arts, représentations artistiques, etc.). Ce projet, candidat au programme de recherche-action ERABLE, fusionne les sciences sociales, les sciences du vivant et les arts.
- Proposer des animations dans les espaces de nature dans le cadre de 100% chlorophylle, dont des animations alliant culture et nature (aquarelle, lecture du paysage, ateliers d'écriture, concours photos, etc.) en partenariats avec des associations locales d'éducation à l'environnement (Les Jardins Respectueux, Les Jardins d'Isis, Charente Nature, etc.).
- Former le personnel de La Demoiselle sur la biodiversité présente sur le fleuve Charente, afin qu'ils puissent partager ces connaissances avec les passagers. Proposer des formules de découverte de la biodiversité lors des excursions en gabare (p. ex. parcours combinant biodiversité et patrimoine bâti et historique, débarquements pour des explorations à pied, etc.).
- Inclure des stands d'information sur la biodiversité lors d'événements culturels, lorsque cela est approprié (ex : fête de la biodiversité, semaine du climat, Festi-ferme, etc.), animés par Grand Cognac ou en partenariat avec des associations d'éducation à l'environnement (Les Jardins Respectueux, Charente Nature, etc.).

Action 8.2 Engager les acteurs sportifs

- Développer des animations avec les clubs de sports (canoë-kayak, randonnée, cyclotourisme, plongée, etc.) pour sensibiliser à la préservation des milieux naturels (ex: balades en canoë ou randonnées à la découverte de la biodiversité).
- Distribuer des supports éducatifs (flyers, brochures, etc.) aux clubs de sports de plein air, contenant des informations sur la biodiversité locale et des conseils pratiques pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement dans le cadre des activités sportives.
- Valoriser les clubs et associations sportives qui mettent en œuvre des pratiques écoresponsables à travers des articles sur le site internet de Grand Cognac ou dans le magazine « Grand Mag ».

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) : action D33, D34 et D36

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- Avant-Scène Cognac : développement et mise en œuvre du projet La Maison sur le Fleuve.
- Associations sportives locales : collaboration pour organiser des animations nature et intégrer des messages de sensibilisation à la biodiversité dans leurs activités.
- Personnel de la gabare : participation à des formations sur la biodiversité et mise en place de programmes de découverte.
- Associations de protection de l'environnement : animations
- EPTB Charente : formation du personnel de la gabare sur la biodiversité du fleuve Charente et, éventuellement, réalisation d'animations.

Partenaires techniques internes

- Direction communication
- Direction sport
- Direction tourisme

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 8.1 à 8.2 | | | | | | |

Indicateurs de suivi

- Nombre d'animations organisées, alliant culture et nature ou sport et nature
- Nombre de formations dispensées
- Nombre de supports pédagogiques distribués
- Nombre d'articles rédigés

Résultats attendus

- Développement de partenariats avec des acteurs socio-culturels et sportifs
- Sensibilisation d'un large public aux questions environnementales
- Intégration des enjeux environnementaux dans les pratiques sportives
- Réalisation de nouvelles animations nature (expériences natures) en partenariat avec les clubs sportifs

Freins potentiels et points de vigilance

- Manque d'engagement ou faible disponibilité des acteurs socio-culturels et sportifs : certains acteurs socio-culturels ou sportifs pourraient ne pas vouloir adopter des actions de sensibilisation, par manque d'intérêt ou de temps.
- Faible disponibilité des associations d'éducation à l'environnement : ces associations sont déjà très sollicitées pour de nombreuses animations sur le territoire.
- Manque de formation spécialisée : les acteurs socio-culturels et sportifs peuvent ne pas disposer des connaissances nécessaires pour transmettre des messages pertinents sur la biodiversité sans formation spécifique.
- Contraintes logistiques pour organiser des formations et des animations nature : la mise en place d'animation nature avec les clubs sportifs peut s'avérer complexe, notamment en raison des exigences de sécurité et des conditions météorologiques.



AXE D

**MOBILISER, FORMER ET
ACCOMPAGNER**

Former et accompagner les communes et les entreprises dans la mise en place d'actions exemplaires pour la biodiversité

Enjeux

Priorité

1

2

3



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Contexte

Il est essentiel que les représentants élus, en tant que décideurs au sein des communes, ainsi que les services techniques possèdent un niveau de connaissances suffisant pour prendre des décisions pertinentes en matière de biodiversité et adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Cependant, les communes ne disposent pas toujours de l'expertise et des compétences nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation des enjeux écologiques et la mise en place de pratiques involontairement néfastes (introduction d'espèces exotiques envahissantes, entretien intensif, pollution lumineuse, etc.).

De même, dans le secteur privé, les entreprises ont un rôle essentiel à jouer pour contribuer à la préservation de la biodiversité. Pourtant, beaucoup d'acteurs socio-professionnels n'ont pas encore pleinement intégré ces enjeux. Afin d'encourager des actions exemplaires pour la biodiversité, il devient nécessaire de former et de sensibiliser ces acteurs.

L'intégration de la biodiversité dans les réflexions et les pratiques doit s'appuyer sur une vision partagée entre tous les acteurs du territoire, y compris les élus et les entreprises, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des mesures prises pour préserver le patrimoine naturel.

Objectifs

- Sensibiliser un maximum d'élus à la préservation de la biodiversité
- Aider les élus à adopter des politiques favorables à la biodiversité dans leurs communes
- Former les services techniques à des pratiques écoresponsables
- Encourager les entreprises à mettre en place des actions sur sites en faveur de la biodiversité

Description de l'action

Action 9.1 Sensibiliser les communes et les entreprises

- Cartographier les entreprises sur le territoire.
- Organiser des sessions d'échange collectives à destination des élus, et éventuellement des entreprises, pour dresser un état des lieux des besoins, des attentes et des questionnements sur les enjeux de biodiversité. Ces sessions permettront également d'engager une démarche de sensibilisation.
- Développer et partager des outils pédagogiques (articles, flyers, MOOC, etc.) sur la prise en compte des enjeux de biodiversité au sein des communes et des entreprises (gestion des plantes exotiques, voiries, espèces animales et végétales protégées, TVB et trame noire, nature en ville, etc.).

Action 9.2 Former les communes et les entreprises

- Proposer des formations de terrain aux élus, notamment en début de mandat, services techniques et employés d'entreprises. Plusieurs thématiques peuvent être abordées avec l'intervention de structures et intervenants spécialisés :
 - La gestion différenciée
 - La création d'habitats favorables à la petite faune (gîtes à hérissons, murets en pierres sèches, mares, etc.) (lien [action 5](#))
 - Plantation et entretien de haies bocagères (lien avec l'[action 1](#))
 - Restauration et entretien des habitats de bords de cours d'eau (lien [action 4](#))
 - Mise en place d'une trame noire (lien [action 6](#))
 - L'Importance du bois mort
 - Les services écosystémiques
 - La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, l'importance du végétal local par rapport à l'horticole
- Adhérer au CEREMA pour permettre aux communes de bénéficier de formations personnalisées.
- Organiser des sessions de formation spécifiques pour les paysagistes, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Action 9.3 Accompagner les communes et les entreprises

- Accompagner les communes et les entreprises dans la mise en place de piégeages pour lutter contre certaines espèces exotiques envahissantes (Frelon asiatique, chenilles processionnaires).

- Accompagner les communes et les entreprises à la mise en place d'actions exemplaires pour la biodiversité, en les réorientant vers les structures spécialisées si nécessaire.
- Adhérer au CEREMA pour permettre aux communes de bénéficier d'accompagnements personnalisés pour mettre en œuvre des projets d'aménagements favorables à la biodiversité.
- Accompagner les communes et les entreprises souhaitant développer un plan d'actions en faveur de la biodiversité dans la labellisation « Territoires engagés pour la nature » et « Entreprises engagées pour la nature » respectivement.

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) : action D36

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- FREDON Nouvelle-Aquitaine : formation aux espèces exotiques envahissantes végétales (Ambroisie à feuilles d'armoise, Datura, etc.)
- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine : soutien technique et mise à disposition de ressources (documents, contacts, etc.)
- Chambre des métiers et de l'artisanat : formations pour les paysagistes, aide à la promotion de pratiques respectueuses de la biodiversité
- Associations environnementales (Charente Nature, les Jardins Respectueux, LPO, CEN Nouvelle-Aquitaine, etc.) : animations à destination des communes et des entreprises pour sensibiliser et former à la mise en œuvre des actions.
- Agence Régionale pour la Biodiversité : soutien technique pour la gestion des espèces exotiques envahissantes à travers la Stratégie Régionale EEE, accompagnement des communes et des entreprises pour la labellisation « Territoires engagés pour la nature » et « Entreprises engagées pour la nature »
- CEREMA : sensibilisation, conseils techniques, formation et accompagnement des élus et des services techniques
- CAUE Charente : sensibilisation, conseils techniques, et accompagnement des élus

Partenaires techniques internes

- Direction communication
- Direction développement économique et emploi

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 9.1 à 9.3 | | | | | | |

Indicateurs de suivi

- Nombre d'élus formés et accompagnés
- Nombre d'entreprises formées et accompagnées
- Nombre d'actions engagées dans les communes et les entreprises
- Nombre de formations organisées et nombre de participants aux formations
- Nombre de pièges installés pour lutter contre le Frelon asiatique et la chenille processionnaire

Résultats attendus

- Augmentation des initiatives agroécologiques dans les exploitations agricoles
- Engagement des élus et des entreprises dans la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
- Développement de partenariats avec des structures spécialisées dans la formation
- Montée en compétence des collectivités et des entreprises
- Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets et politiques locales

Freins potentiels et points de vigilance

- Manque d'engagement des élus et des entreprises : certaines collectivités et entreprises pourraient montrer une réticence à modifier leurs pratiques habituelles ou ne pas percevoir un intérêt immédiat dans les actions en faveur de la biodiversité. Pour surmonter ces réticences, il sera essentiel de maintenir une sensibilisation continue et de fournir des exemples concrets de réussites pour démontrer les avantages économiques et environnementaux des pratiques durables.
- Contraintes budgétaires et logistiques : l'organisation de formations de terrain peut se révéler coûteuse et complexe à mettre en œuvre.



Enjeux

Priorité

1

2

3



Connaissances



Préservation et restauration



Aménagement



Agroécologie



Sensibilisation et mobilisation



Accompagnement

Contexte

Les relations entre l'Homme et la Nature sont complexes, influencées par les croyances, les idées reçues, la culture, la religion et l'éducation. La cohabitation avec la faune sauvage devient souvent problématique lorsque les espaces de vie doivent être partagés. Cela est particulièrement vrai lors de rencontres avec des serpents, qui suscitent généralement la peur. Cette peur, bien souvent liée à la méconnaissance, peut entraîner des réactions destructrices à l'encontre de ces animaux protégés par la loi.

L'objectif de la médiation faune sauvage est d'informer, de conseiller, et de proposer des solutions pour favoriser la coexistence et le respect de la faune sauvage. Pour cela, il est essentiel de mettre en valeur la biodiversité de proximité pour reconnecter les citoyens à leurs environnements. Le développement de cette médiation pourrait passer par la création d'un réseau SOS, tel qu'un réseau SOS Serpents encore peu implanté dans le département. Que ce soit pour identifier une espèce croisée dans le jardin d'un particulier ou conseiller sur les bonnes actions, ce réseau aurait pour mission de rassurer et de conseiller les citoyens. Les actions éducatives sont également très importantes telles que la poursuite des animations nature du programme 100% Chlorophylle de Grand Cognac, ou encore les parcours éducatifs pour sensibiliser le public, notamment les jeunes, au vivant qui les entoure.

Objectifs

- Sensibiliser et éduquer les citoyens sur la biodiversité locale pour une meilleure compréhension et appréciation
- Encourager des comportements respectueux envers la faune sauvage
- Promouvoir les actions éducatives autour de la faune sauvage
- Proposer un service d'écoute personnalisé et de conseils pratiques pour améliorer la coexistence avec la faune sauvage

Description de l'action

Action 10.1 Informer, sensibiliser et éduquer le grand public à la cohabitation avec la faune sauvage

- Intégrer la médiation faune sauvage au guichet « Grand Cognac Biodiv' » (lien [action 1](#)) en développant une plateforme interactive (demande de tickets) et un numéro de téléphone dédié pour répondre aux questions des citoyens sur les espèces locales et sur les éventuels problèmes de cohabitation avec la faune sauvage, apporter des conseils techniques pour contribuer à la sauvegarde de la faune (pose de nichoirs, secours aux animaux blessés, etc.). Mettre à disposition également des ressources (articles, réglementations, fiches pratiques, contacts etc.) rédigés par Grand Cognac ou pas d'autres organismes de protection de l'environnement.
- Créer et déployer un réseau SOS Serpents sur le territoire de Grand Cognac. Informer Charente Nature pour envisager une collaboration et l'extension d'un réseau SOS Serpents à l'échelle départementale. Créer un numéro de téléphone et une adresse électronique dédiés au réseau, puis assurer une large diffusion de ces coordonnées par le biais de la presse, du site internet de Grand Cognac, du magazine "Grand Mag", et via d'autres canaux de communication (réseaux sociaux, newsletters, etc.). En fonction de la demande, envisager l'extension du réseau SOS Serpents à d'autres espèces.
- Poursuivre les parcours éducatifs en proposant de nouvelles thématiques autour de la biodiversité comme la fabrication et le suivi de gîtes pour la petite faune (lien [action 5](#)) ou encore la biodiversité nocturne (lien [action 6](#)).
- Développer des parcours "biodiversité" combinant la découverte de la nature avec d'autres patrimoines locaux (historiques, culturels, architecturaux). Utiliser des applications comme "Loopi" pour créer des circuits de randonnées informatifs ou des expériences immersives à travers l'application « LegendR » déployée par le PETR Ouest Charente, et promouvoir l'écotourisme.

Action 10.2 Développer et améliorer la visibilité des animations nature destinées au grand public

- Poursuivre les animations « 100% chlorophylle » et organiser des événements lors de journées thématiques mondiales et nationales (fête de la nature, journée mondiale des zones humides, jour de la nuit, etc.). Ces événements pourraient inclure des conférences, des ateliers participatifs, et des sorties nature guidées, pour toucher un public plus large.
- Créer et diffuser un calendrier semestriel détaillant toutes les animations nature organisées par Grand Cognac. Ce calendrier pourrait être publié en ligne, partagé via les bulletins municipaux, et distribué dans les lieux publics (mairies, bibliothèques, etc.) afin de permettre au public de planifier à l'avance leurs activités en lien avec la nature.

Lien avec les politiques publiques

- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) : action D34 et D35

Partenaires identifiés

Partenaires techniques externes

- DREAL : autorisations nécessaires pour les interventions liés à la capture et au déplacement de serpents (animaux protégés) dans le cadre du réseau SOS Serpents.
- Charente Nature : partenaire clé pour le déploiement du réseau SOS Serpents et pour l'organisation de sorties nature et animations thématiques.
- Autres associations de protection de l'environnement (Perennis, Les Jardins Respectueux, Les Jardins d'Isis, Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, Ligue pour la Protection des Oiseaux, etc.) pour l'organisation des événements et animations
- Établissements scolaires : développement et intégration des parcours éducatifs sur la biodiversité.
- Office de tourisme : promotion des activités de médiation faune sauvage auprès des visiteurs et des touristes.
- PETR Ouest Charente : intégration de parcours biodiversité au sein de l'application « LegendR »
- LOOPI : intégration d'informations sur la biodiversité locale au sein de l'application

Partenaires techniques internes

- Direction communication
- Direction tourisme

Calendrier envisagé

| Sous-action | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action 10.1 et 10.2 | | | | | | |

Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes traitées sur la plateforme « Grand Cognac Biodiv' »
- Nombre de signalements et d'interventions dans le cadre du réseau SOS Serpents
- Nombre d'animations nature organisées
- Nombre de participants aux animations
- Nombre de ressources et de documents informatifs diffusés et publiés

- Nombre de parcours éducatifs proposés sur le thème de la biodiversité
- Nombre de classes bénéficiant de parcours éducatifs sur le thème de la biodiversité
- Nombre de parcours intégrant des informations sur la biodiversité dans les applications numériques

Résultats attendus

- Meilleure connaissance et sensibilisation du public à la faune sauvage locale
- Renforcement des initiatives éducatives
- Développement de nouveaux outils pédagogiques et de nouvelles ressources
- Valorisation du territoire par la découverte de la biodiversité
- Collaboration renforcée avec des partenaires techniques et institutionnels

Freins potentiels et points de vigilance

- Difficulté à mobiliser et sensibiliser un large public : il peut être difficile d'atteindre et d'intéresser un public non sensibilisé à la biodiversité et à l'environnement
- Faible disponibilité des associations d'éducation à l'environnement : ces associations sont déjà très sollicitées pour de nombreuses animations sur le territoire.
- Faible participation ou, au contraire, sur-sollicitation (appels, interventions) dans le cadre du réseau SOS Serpents sur le territoire de Grand Cognac.
- Contraintes logistiques et budgétaires pour organiser davantage d'animations nature sur le territoire.





Pour tout contact :
MONNET Cindy
06 13 75 67 49
cindy.monnet@grand-cognac.fr



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine